



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES

Procès-verbal

de la séance du 20 juin 2018 à 17h15

Auditoire A1S059

Présents : D. PICARD, T. BÜRGI, D. BUCHS, C. CHARBONNEL, T. SOLDATI, S. RUDAZ, J.-P. WOLF, P.-Y. MORGANTINI, X. PERRET, S. GARIGLIO, R. LUTZ, L. TRUSCELLO, J. MOSER, S. MULLER, L. MARQUES

1. Présentation du Conseiller aux études Xavier Chillier : analyse des résultats de l'enquête longitudinale Etudiant-e-s, vague 2017 – « Et si tout était à refaire »

La présentation de M. Chillier est jointe au présent procès-verbal.

L. Truscello indique que cette enquête n'est plus d'actualité, car la comparaison est faite sur les 5-6 dernières années. Il serait plus intéressant de faire une étude au sein de la Faculté.

Le Doyen indique que c'est la première fois qu'une étude de ce genre est présentée au Conseil participatif. Le fait d'avoir des chiffres datant d'il y a 5-6 ans, n'est pas la faute de l'OVE, car elle reçoit ces informations de l'Office fédéral de l'emploi. Le Rectorat souhaite engager une personne pour mener une enquête sur la durée et qui serait financée par les facultés. Le questionnaire sera travaillé en collaboration avec le Centre carrière.

Une discussion s'engage sur le fait de faire des sondages et des améliorations à apporter.

Le Doyen indique que cette enquête n'a pas permis de répondre à la question de savoir s'il est possible de faire carrière avec un Bachelor. Ceci devra être examiné et il faudra probablement communiquer qu'un Master offre plus de perspectives professionnelles.

1bis Proposition de modification du règlement du CAS en management de l'énergie

Le Vice-président Wolf indique que M. Mandoza a été averti très tardivement qu'il devait présenter ce point et propose de le repousser à une prochaine séance.

Le Doyen explique que la direction de ce CAS est en train d'être réorganisée et qu'elle souhaite faire les inscriptions en janvier. La séance d'octobre serait trop tardive. Il propose de ne pas voter maintenant, mais suggère qu'un vote électronique soit lancé au mois de juillet-août. Une récolte d'éventuelles questions serait lancée au préalable et transmise au Pr. Patel pour réponse. Le Doyen rappelle que cette procédure de vote électronique est contenue dans le nouveau règlement d'organisation et que celui-ci n'a pas encore été approuvé par le Service juridique.

Soumise au vote à mains levées, la proposition du Doyen est acceptée (14 oui, 0 non, 1 abstention).

2. Excusés et invités

Excusés : Pr E. Huysecom, Pr L. Caricchi, Pr Y. Velenik, Dr E. Samankassou, C. Egger, O. Poirier

Invités : Pre C. Bonadonna, Mme Mili

3. Annonce des divers

L. Truscello raconte qu'il a été accosté par une personne qui faisait signer des initiatives portant sur les signes religieux. Cette personne lui aurait indiqué que des étudiants en sciences pharmaceutiques devaient faire des stages très éloignés, car les pharmacies genevoises refusent les personnes portant le voile.

4. Adoption du procès-verbal du 25 avril 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice Lisette.

5. Communications du Président

Aucune.

6. Communications du Doyen

- Le Doyen signale que les relations avec le FNS restent compliquées et que dorénavant les lettres de soutien pour des R-Equip devront mentionner que les frais de maintenance et d'entretien seront pris en charge par l'Université.
- Le Doyen indique qu'il est à la recherche d'un doctorant qui pourrait présenter son travail de thèse lors de la prochaine Cérémonie de remise des diplômes.
- Le Doyen rappelle l'appel à projets Digital Skills de Swissuniversities et invite les professeurs à soumettre des projets.
- Le Doyen souhaiterait que le langage épïcène soit utilisé dans la rédaction des annonces en français pour des postes de professeurs ou autres.
- Le Doyen indique que l'espace libéré par le déménagement de l'ancienne antenne comptable va être transformé en deux zones bureaux. La 1ère partie serait dédiée à quelques bureaux fixes pour accueillir des collaborateurs ou disposer d'espace de confidentialité et la 2ème organisée en hot desks pour des professeurs invités ou des professeurs retraités qui souhaiteraient garder une activité.
- Le Doyen indique que les nouveaux membres de la Commission de recherche de l'Université (COREC) sont les Professeurs Giamarchi et Baumberger. Ils remplacent les Professeurs Meynet et Udry. Il remercie les professeurs pour leur implication.
- Le Doyen indique que les Professeurs Triscone, Giamarchi, Iacobucci, Allémann, Vandereycken, Renner et lui-même feront partie de la délégation à l'Université de Tsinghua. Des tables rondes sont en train d'être organisées avec les correspondants de l'Université de Tsinghua.
- Le Doyen informe que la Fondation Boninchi accorde un montant maximum de CHF 80'000.- par projet et très exceptionnellement de CHF 100'000.- si le projet dépasse 1 million de CHF. Le Rectorat a confirmé ces montants.
- Le Doyen indique que pour la COINF, mais aussi pour des financements associés aux activités ADM, HPC et LTP ou PL, il faut proposer des projets mutualisables ou mutualisés.
- Le Doyen indique que suite aux dégradations dans le parking souterrain de Sciences III, il y a désormais 4 rondes par jour et un nettoyage par semaine. Des câbles vont également être tirés afin d'installer une surveillance vidéo.
- Le Doyen indique que le LTA a présenté un 1^{er} bilan positif dès la 2^{ème} année. Les personnes de contact étant principalement M. Jérémie Teyssier et le Vice-doyen Renner.
- Le Doyen indique qu'une analyse SWOT sera menée au Scienscope guidée par le Bureau qualité du Rectorat.
- Le Doyen indique qu'un Collège des professeurs extraordinaire a été agendé au 9 juillet 2018.

7. Election d'un Vice-président du Conseil participatif de la Faculté dès le 1^{er} juillet 2018

Le Vice-président ne pouvant pas appartenir au même corps que le Président, les membres du bureau pouvant être candidat, sont : S. Gariglio, L. Truscello et S. Müller.

S. Gariglio se porte candidat.

Soumis au vote à bulletins secrets, S. Gariglio est élu vice-président (14 oui, 0 non, 1 abstention).

8. Modification de la composition du Décanat

Le Vice-président explique que suite au départ de la Pre Galliot au Rectorat, elle a dû démissionner de son poste au Décanat. Pour la remplacer, le Doyen propose de nommer la Pre Bonadonna.

Le Doyen félicite la Pre Galliot pour sa nomination et la remercie pour son travail au sein du Décanat.

Le dicastère de la Pre Galliot sera réparti entre le Pr. Wolfender et la Pre Bonadonna de la manière suivante :

Pr Wolfender : CILS (Certificate in Industrial Life Sciences), life sciences

Pre Bonadonna : sécurité-santé, relations internationales, Commission MER/CC/CEC/CS, bien-être étudiants, formation aux soft skills.

La Pre Bonadonna se présente brièvement.

Soumise au vote à bulletins secrets, la proposition est acceptée à l'unanimité (15 oui, 0 non).

9. Proposition de modification de l'horaire des séances du Conseil participatif : horaire proposé 16h30 – 19h

Le Vice-président relève que dernièrement les séances se terminent souvent très tard et qu'il a l'impression qu'il y a une inégalité de traitement entre les premiers points qui sont souvent longuement discutés et les derniers points qui sont plutôt bâclés parce que tout le monde souhaite partir. Il propose donc d'avancer le début de la séance et de fixer une heure de fin. Les dates des réunions du bureau ayant été fixées, l'ordre du jour pourrait être discuté en amont et envoyer plus tôt. Le Vice-président ouvre la discussion.

L. Truscello indique que les étudiants ont souvent des cours qui se terminent à 17h.

Soumise au vote à mains levées, la proposition d'avancer l'heure des séances est acceptée (10 oui, 1 non, 4 abstentions).

Le Pr Rudaz propose que dorénavant les séances débutent à 16h30, mais que si les étudiants le demandent, la séance soit déplacée à 17h. Soumise au vote à mains levées, cette proposition est acceptée à l'unanimité (15 oui, 0 non).

10. Remplacement de M. Axel Castillo, membre du corps intermédiaire et Mme Léna Hyvärinen, membre du corps étudiants

Aucun candidat n'a été proposé. Le Vice-président demande que des propositions soient faites pour la séance de la rentrée.

L.Truscello suggère au corps des collaborateurs de l'enseignement de proposer un candidat en doctorat.

11. Récolte de l'avis des 3 corps dans le cadre de la demande de promotion de professeure associée à professeure ordinaire de la Pre Brigitte Galliot au Département de génétique et évolution

L. Truscello indique que les représentants des étudiants et du PAT n'ont pas répondu malgré plusieurs relances.

Le Doyen indique que ceci démontre que la procédure actuelle doit être revue. Une nouvelle procédure sera présentée lors d'une prochaine séance.

S. Müller explique que le représentant du PAT au sein du Conseil de section ne souhaite pas communiquer, car il n'est pas d'accord avec la procédure actuelle, ce qui est dommage, car il a entendu des avis qu'il ne peut pas transmettre, car ils ne sont pas communiqués officiellement.

Le Pr X. Perret indique, qu'en tant que Président du Conseil de section, il a décidé de ne pas donner suite à cette demande tant qu'une procédure uniformisée ne sera pas mise en place. Il indique que ce qui pose problème, c'est le fait que les demandes faites par les membres du bureau du Conseil participatif ne sont pas uniformes et ne portent pas sur les mêmes critères. Il faudrait également garantir l'anonymat des personnes sondées et également réfléchir au moyen de défense de la personne accusée. Une discussion s'engage suite à ces propos.

Il est rappelé que la procédure actuelle reste valable tant qu'une nouvelle n'a pas été établie. Il faut

donc la respecter. Une discussion s'engage sur ce point.

Un délai supplémentaire au 9 juillet est accordé pour obtenir l'avis des 3 corps. Une proposition de nouvelle procédure sera présentée lors de la séance de la rentrée. Le Doyen ajoute que si le Conseil participatif ne souhaite pas traiter ce point, il créera une commission ad-hoc pour établir une nouvelle procédure.

12. Récolte de l'avis des 3 corps dans le cadre de la demande de promotion de professeur associé à professeur ordinaire du Pr Slava Voloshynovskyy au Département d'informatique

Les avis sont transmis.

13. Proposition de modification du règlement du Bachelor en biologie – point d'information

Le Pr Picard présente les modifications annexées à l'ordre du jour.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (13 oui, 0 non)

14. Proposition de modification du Règlement d'organisation de la Section de biologie

Le Pr Picard présente les modifications annexées à l'ordre du jour.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (13 oui, 0 non)

15. Proposition de modification du règlement d'organisation de la Faculté des sciences

Le Doyen présente les modifications annexées à l'ordre du jour.

Une discussion s'engage sur le titre de la Commission de l'égalité et le sens du terme « égalité ».

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (12 oui, 0 non)

16. Proposition de règlement du Bachelor en Archéologie Préhistorique

Le Pr Picard présente les modifications annexées à l'ordre du jour et explique que ce point a déjà été voté lors de la précédente séance, mais des corrections ont été demandées par le Service juridique qui nécessite à nouveau un vote.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (11 oui, 0 non)

17. Présentation du règlement d'organisation de l'IUFE par Mme Isabelle Mili, directrice de l'IUFE

Mme Mili présente les documents annexés à l'ordre du jour.

Le Doyen propose de préciser la phrase suivante en lien avec l'article 6.1 mais avec une précision à l'article 18 :

6.1 Le statut des membres du corps professoral est réglé par l'art. 88-92 Rpers.

article 18 point 2 Le directeur :

a) Convoque et préside les séances du Comité de direction ;

b) Représente l'IUFE au sein de l'Université et à l'extérieur ;

c) Promeut une recherche dynamique au sein de l'IUFE, en sachant que les collaborateurs de la recherche qui travaillent au sein d'une équipe sont placés sous l'autorité académique et la responsabilité d'un professeur ou d'un maître d'enseignement et de recherche

Ce texte sera transmis à Mme Mili qui accepte l'ajout.

Concernant l'élection du président de l'assemblée, L. Truscello demande s'il serait possible de réduire la durée du mandat à 2 ans au lieu de 4 ans pour permettre à un étudiant de pouvoir être élu. Mme Mili indique qu'elle ne connaît pas exactement tous les éléments juridiques, mais la durée de 4 ans est dans le but d'avoir une pérennité. Mme Mili suggère de transmettre ce point à la juriste qui trouvera une solution.

L. Truscello demande s'il s'agit d'une volonté de ne pas faire de vote avec quorum. Mme Mili répond par l'affirmative en expliquant que cela ajouterait de la lenteur.

Soumise au vote à mains levées et avec les deux demandes de modifications ci-dessus, la proposition

de règlement est acceptée à l'unanimité (14 oui, 0 non)

18. Divers

L. Trucello souhaiterait savoir s'il est vrai que beaucoup d'étudiants doivent faire leur stage dans des pharmacies très éloignées et connaître l'avis des membres du Conseil.

Le Pr S. Rudaz répond que le terme « beaucoup d'étudiants » est faux, car il n'y en a pas tant que cela. Il a eu connaissance de deux personnes dans ce cas, mais cela remonte à plusieurs années. Il explique que de manière générale, il est difficile de trouver des places de stages. Les officines ne souhaitent plus accueillir des stagiaires pour des raisons budgétaires et effectivement cela peut être plus difficile pour les personnes voilées, qui sont amenées à être en contact avec le public, pour des questions de politique de l'officine. Le Pr S. Rudaz rappelle que ce stage est obligatoire et que la Section des sciences pharmaceutiques n'arrive pas à garantir les 80 places de stages, car il y a un vrai problème sociétal. Les maîtres de stages ne veulent plus former des stagiaires, car les officines préfèrent prendre une personne déjà formée.

Le Vice-président demande au Pr S. Rudaz si, selon lui, une personne voilée arrive à trouver du travail. Le Pr S. Rudaz répond par l'affirmative et explique que le problème se situe au niveau du stage et non pas de l'embauche. Il y a une pénurie de pharmaciens, donc il y a une grande demande, mais très peu d'officines acceptent de les former.

Le Doyen indique qu'il a reçu une demande pour savoir s'il y avait un lieu de culte au sein de l'Université. Il a transmis cette demande au Rectorat. Le Pr X. Perret ajoute que cette question avait déjà été posée il y a 4 ans par la Commission du personnel. Apparemment ce lieu serait situé à Uni-Mail, mais il ne peut le confirmer.

Prochaine séance : 16 octobre 2018

Prochaine séance du Bureau : 25 septembre 2018

Jean-Pierre Wolf, Vice-Président